Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260327-202609-DE

DECISION DU MAIRE 2026/09
VEHICULE TECHNIQUE CITROEN

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'urgence de remplacer les pièces essentielles pour prolonger la longévité du véhicule technique de marque Citroën,

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis du garage DEBUISSON, La haute martinière, 35210 PARCÉ pour le montant de mille huit cent seize euros et trois centimes (1 816.03€) HT soit deux mille cent soixante-dix-neuf euros et vingt-quatre centimes (2 179.24€) TTC.

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 16 « Matériel roulant » article 2182.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 27/03/2026
Le Maire,